



# CRÉONS NOTRE DRAPEAU

*pour Château-Thierry*

*Concours ouvert à tous  
du 22 mars au 14 avril 2019*

*Inscriptions : [www.chateau-thierry.fr](http://www.chateau-thierry.fr)*

## LANCEMENT OFFICIEL

et conférence de la Société française de vexillologie  
*Un drapeau, pourquoi et comment ?*

Vendredi 22 mars 2019 - 18h30  
Médiathèque Jean Macé



CHATEAU-THIERRY.FR



VILLE CHÂTEAU-THIERRY



@CHATEAU\_THIERRY



COMMUNICATION@  
VILLE-CHATEAU-THIERRY.FR

# CRÉONS NOTRE DRAPEAU

pour Château-Thierry

Concours ouvert à tous  
du 22 mars au 14 avril 2019

Château-Thierry  
Cité & Village

## INSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Je m'incris en mon nom

pour un groupe (préciser la nature: Ex. : classe de CE2 de l'école de la Bizerie) : .....

pour un tiers mineur (nom, prénom, âge) : .....

## Règlement

La mairie de Château-Thierry organise un **concours gratuit pour la création d'un drapeau pour la ville**. Ce concours intitulé *Créons notre drapeau pour Château-Thierry* est ouvert du 22 mars au 14 avril 2019.

**Ce concours est ouvert à tous, individuels ou groupes.**

Dans le cadre d'une participation collective, une illustration sera présentée sous la responsabilité d'une personne. Toute personne mineure doit être représentée par un responsable majeur. Une seule participation est admise par personne (même nom et mêmes coordonnées).

**L'inscription doit être déposée avant le 14 avril 2019.**

Elle doit comprendre le bulletin d'inscription dûment renseigné et l'illustration. Tout formulaire incomplet ou illisible sera considéré comme nul.

**Les participants doivent envoyer une illustration (toutes techniques) au format A4.** Envoi postal, numérique ou dépôt physique (communication@ville-chateau-thierry.fr - Mairie de Château-Thierry, place de l'Hôtel de ville - 02400 Château-Thierry).

**Le drapeau doit être simple** (il doit pouvoir être dessiné par un enfant et être immédiatement reconnaissable), **coloré** (pas plus de trois couleurs ayant une signification réelle pour la ville), **symbolique** (évoquer un symbole fort à la ville de Château-Thierry), **sans aucune inscription et unique**.

À l'issue de ce concours, **un jury sollicité par la municipalité sera chargé de sélectionner quatre illustrations qui feront l'objet d'une consultation finale ouverte à tous, via le site [www.chateau-thierry.fr](http://www.chateau-thierry.fr) et l'application mobile Château-Thierry entre le 17 et le 28 avril 2019.** Les lauréats de cette étape de sélection seront conviés à une cérémonie

de remise de prix lors de laquelle les dotations seront attribuées par le jury (les lauréats ne pouvant se déplacer seront invités à retirer leurs lots à la mairie).

**Le nom du lauréat final sera dévoilé par la municipalité via ses différents supports de communication courant mai 2019. Le drapeau sera officiellement dévoilé dans le cadre de la Fête Jean de La Fontaine le 23 juin 2019.** Le lauréat sera informé de sa sélection au plus tard le 20 mai 2019 et convié à une cérémonie de remise de prix.

Les participants autorisent la mairie de Château-Thierry à utiliser leurs illustrations et noms dans toute manifestation ou publication promotionnelle liée à la présente opération, ou toute autre publication interne à la mairie, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné. La mairie de Château-Thierry se réserve éventuellement le droit d'utiliser les informations portées sur le formulaire d'inscription ainsi que les illustrations fournies à toute fin qu'elle jugera utile. Conformément à l'article 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les candidats disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Ils pourront informer à tout moment la mairie de leur souhait de ne pas voir ces informations communiquées pour les documents non encore imprimés à la date de la demande. L'auteur s'engage à respecter la loi en vigueur sur le droit à l'image, la collectivité ne sera nullement tenue responsable du non respect de cette loi. La mairie se réserve le droit d'écarter, proroger ou annuler la présente opération si les circonstances devaient l'exiger. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Aucune illustration à caractère licencieux, pornographique, dégradant ou discriminatoire ne sera acceptée. Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

### Renseignements complémentaires

mairie de Château-Thierry - 03 23 84 87 06 - communication@ville-chateau-thierry.fr